

Aéroclub du Mâconnais



GUIDE DE FORMATIONS

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 0 sur 18

HISTORIQUE DES VERSIONS

VERSION	DATE DE VALIDATION	REDIGE PAR	VALIDE PAR	DESCRIPTION
PRE	XX/02/2025	SM / FG	SM / FG	Création
ED1	11/07/2026	SM / FG	SM / FG	MISE A JOUR

Table des matières

1. L'Aéroclub	3
1.1. Historique de l'Aéroclub du Mâconnais « Louis Berrard »	3
1.2. Organisme de formation	3
1.3. Les formations	4
1.3.1 Passeports d'initiation au pilotage	4
1.3.2 Autorisation de Base (ABL)	5
1.3.3 Licence de Pilote d'Avion Léger – (LAPL)	5
1.3.4 Licence de Pilote Privé – (PPL)	6
1.3.5 Perfectionnement	6
1.4. Autres activités de l'aéroclub	7
1.5. Apres le PPL	9
1.6. Aptitude médicale	9
1.6 La flotte	10
1.6.1 Robin DR400 -F-GGQY	10
1.6.2 Robin DR400 -F-GXEK	11
1.6.3 Bristell B23 – F-HUAM	12
1.7 L'équipe pédagogique	13
1.8 Le compte pilote	14
ANNEXE 1 Médecins examinateurs agréés par la DGAC pour délivrer des certificats d'aptitude de Classe 2	15
ANNEXE 2 Tarifs Formation et Aéroclub	16
1. Cout formations	16
2. FFA Objectif Pilotes	16
3. Tarifs Aéroclub	17

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 2 sur 18

1. L'Aéroclub

1.1. HISTORIQUE DE L'AERoclub DU MACONNAIS « LOUIS BERRARD »

L'Aéroclub du Mâconnais *Louis Berrard* est une association loi 1901 créée le **8 décembre 1945** et publiée au Journal Officiel le **19 décembre 1945**, ce qui en fait l'un des clubs historiques d'aviation légère en Saône-et-Loire.

Depuis sa création, l'Aéroclub s'est donné pour mission de **faire découvrir et pratiquer l'aviation légère et sportive**, en promouvant les sports aériens et l'apprentissage du pilotage. Il fédère des passionnés autour de vols de loisir, de formation, de baptêmes (ou vols découverte), et d'événements aéronautiques.

Le club est implanté sur l'**aérodrome de Mâcon – Charnay-lès-Mâcon**, une plateforme aéronautique ouverte à la circulation aérienne publique depuis 1928, qui a vu se succéder de nombreuses générations de pilotes.

Au fil des décennies, l'aéroclub a développé une **école de pilotage active**, notamment grâce à des programmes comme le **Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)**, qui a permis à de nombreux jeunes d'aborder l'aviation dans le cadre scolaire. Il s'est aussi inscrit dans de nombreuses manifestations locales et nationales pour promouvoir la passion du vol et favoriser l'accès à l'aéronautique pour tous.

Aujourd'hui encore, fidèle à ses origines, l'Aéroclub du Mâconnais continue d'accueillir adhérents, élèves pilotes et visiteurs, dans un esprit convivial et pédagogique, tout en perpétuant son rôle de **pôle d'apprentissage aéronautique** en Bourgogne.

1.2. ORGANISME DE FORMATION

L'aéroclub est une Association Loi 1901 ayant pour vocation la formation au pilotage et le maintien des compétences aéronautiques de ses membres.

Il est affilié à la Fédération Française 'Aéronautique sous le numéro **FFA : 05-071-02039**

Il est agréé organisme de formation par la direction de l'aviation civil sous le numéro : **FR-DTO-0390**.

La réglementation européenne sur l'aviation civile impose des exigences aux organisme dispensant des formations en vue de la délivrance d'une licence de pilote privé, des qualifications associées et d'une licence de pilote d'aéronef léger.

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 3 sur 18

1.3. LES FORMATIONS

1.3.1 Passeports d'initiation au pilotage

Sans engagement de poursuite de la formation, c'est une première découverte du pilotage accompagné par un de nos instructeur.

Deux passeports sont disponibles :

Le passeport « **Prêt au décollage** » :

- Une initiation au pilotage d'1h30 maximum avec un instructeur
 - Briefing de pré-vol
 - Un vol aux commandes de l'un de nos avions (Bristell B23)
 - Débriefing du vol
 - Evoquer vos attentes et les offres qui de présentes à vous
- 1 livret de progression de formation initiale (dématérialisé en PDF)
- 1 licence fédérale « Initiation au pilotage » dématérialisée.
- 2 extraits dématérialisés d'info Pilote, le magazine d'information de la Fédération Française aéronautique
- Tarif : 293.50€

Le passeport « **Montée initiale** » :

- Une initiation au pilotage de 3h maximum avec un instructeur
- 1 livret de progression de formation initiale (dématérialisé en PDF)
- 1 licence fédérale « Initiation au pilotage » dématérialisée.
- 2 extraits dématérialisés d'info Pilote, le magazine d'information de la Fédération Française aéronautique
- Tarif : 571€

Pour souscrire un « Passeport d'Initiation au Pilotage auprès de la FFA , scanner le QR code suivant :



Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 4 sur 18

1.3.2 Autorisation de Base (ABL)

L'ABL n'est pas une licence de pilote comme le LAPL ou le PPL, mais une autorisation de vol intégrée dans la formation en vue d'obtenir une licence LAPL, qui permet de voler seul à bord, dans un rayon de 25 Nm (46 km) autour de l'aérodrome de départ.

Premiers pas vers une licence de pilote, il permet de débiter une formation pour apprendre à piloter.

L'accès à un ou plusieurs aérodromes de dégagement à condition qu'une ou plusieurs reconnaissances du ou de ces aérodromes aient été effectuées avec un instructeur de vol FI(A) est aussi possible.

Les conditions d'obtention sont :

Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet,

Posséder un certificat médical de classe LAPL ou PPL passé auprès d'un médecin agréé,

Posséder un des examens théoriques suivant :

- Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) de moins de 36 mois,
- Théorique LAPL(A) ou PPL(A) de moins de 24 mois,
- Brevet de Base théorique de moins de 24 mois, obtenu avant le 1er janvier 2020.
- Totaliser un minimum de 6 heures de vol en double commande, et d'au moins 20 atterrissages en tant que pilote seul à bord sous supervision d'un instructeur de vol avion FI(A).

1.3.3 Licence de Pilote d'Avion Léger – (LAPL)

Accessible dès 17 ans.

Permet d'exercer le privilège de commandant de bord partout en France et en Europe (si vous parlez anglais) sur un avion monomoteur et avec l'emport de passagers sans rémunération .

Les conditions d'obtention sont :

Pour passer les épreuves un candidat doit avoir un certificat médical valide, et être présenté par son organisme de formation à 17 ans révolus,

Il doit en outre avoir au minimum l'expérience suivante :

Au moins 30 heures de vol d'instruction dont 15 heures d'instruction au vol en double commande et 6 heures de vol en solo supervisé, dont un minimum de 3 heures de vol en campagne en solo avec au moins 1 vol en campagne d'un minimum de 150 km (80 NM), au cours duquel 1 atterrissage avec arrêt complet sera effectué sur un aérodrome autre que l'aérodrome de départ. L'emport de passagers pourra être autorisé après 10 heures de vol supplémentaires.

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 5 sur 18

1.3.4 Licence de Pilote Privé – (PPL)

Accessible dès 17 ans

Dès 17 ans (révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence).

Permet d'exercer les privilèges de commandant de bord partout en France et dans le monde (si vous parlez anglais) sur un avion monomoteur et sans rémunération.

La Licence de pilote privé (PPL) autorise à voler dans des conditions météorologiques permettant le vol à vue (Visual Meteorological Conditions, VMC) : on dit que le vol est " VFR " (Visual Flight Rules). Pour voler dans des conditions météorologiques dégradées (Instrumental Meteorological Conditions, IMC) le pilote doit avoir la qualification de vol aux instruments dite " IR " (Instrument Rating), l'avion devant lui aussi être classé IR.

Les conditions d'obtention sont :

Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé,

Subir avec succès les examens théoriques et pratiques prévus par arrêtés,

Avoir accompli au minimum 45 heures de vol,

Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.

1.3.5 Perfectionnement

Variante EFIS et VP

Dans notre école de pilotage, les variantes EFIS (Electronic Flight Instrument System) et VP (Pas Variable) pourront vous être délivrées par l'aéroclub sur notre Bristell B23.

Les conditions d'obtention sont :

Les variantes EFIS et VP seront incluses dans le cadre du lâcher Bristell B23 si le pilote ne les possédait pas,

Pour les élèves pilote, les variantes EFIS et VP seront obtenues avant le 1er lâcher solo.

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 6 sur 18

1.4. AUTRES ACTIVITES DE L'AERoclUB



Des voyages sont régulièrement proposés permettant à chaque pilote de découvrir de nouveaux horizons et de développer leurs compétences.

Ouverts aux pilotes brevetés et aux élèves, ces sorties à plusieurs sont particulièrement formatrices

L'aéroclub prend part régulièrement à des animations aéronautiques :

- Journées portes ouvertes de la plateforme (tous les 2 ou 3 ans)
- Championnats aéronautiques (Championnats du monde de Rallye aérien en 2023)
- Activités caritatives (Rêve de Gosses 2022 - partenariat Kiwanis)



Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 7 sur 18

Chaque année, une promotion de 12 à 20 jeunes collégiens (4ème) de la région mâconnaise sont formés par l'aéroclub pour passer le B.I.A. (Brevet d'Initiation Aéronautique).

Ce diplôme reconnu par l'Education Nationale permet aux jeunes de mettre un premier pied dans le milieu de l'aviation.

6 formateurs bénévoles se répartissent les cours assurés dans le Collège Notre-Dame.



Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 8 sur 18

1.5. APRES LE PPL

Une fois votre PPL en poche, vous aurez de multiples raisons d'élargir votre horizon de vol :

VOLEZ AUX INSTRUMENTS - La qualification IR (Instrument Rated) permet de voler par presque tous les temps, dans les mêmes couloirs aériens que nos grands frères les avions de ligne !

VOLEZ SUR DES AVIONS DE COLLECTIONS - Certains clubs entretiennent de vieux avions tels que des Stampe, des Piper J3, des Jodel. Voler à leur bord se mérite, car une heure de vol nécessite souvent une heure de maintenance et il faut mettre "la main à la pâte".

DEVENEZ INSTRUCTEUR - Transmettez votre savoir aux générations futures, suivez une formation dans un centre agréé.

VOYAGEZ - Faites-vous lâcher sur un appareil de voyage et partez découvrir des régions ou des pays par la voie des airs.

VOLEZ EN MONTAGNE - Pour allier le plaisir du pilotage et des paysages grandioses. Vous goûterez aux joies de poser votre avion à 3500 m sur un glacier enneigé avant de redécoller face au Mont-Blanc ensoleillé.

VOLEZ DE NUIT - Découvrez la magie du vol à vue de nuit, la tête dans les étoiles, et vous comprendrez ce qui a inspiré Saint Exupéry.

PASSEZ AU SPORT - La voltige, le rallye aérien et le pilotage de précision vous permettront d'affiner votre pilotage.

1.6. APTITUDE MEDICALE

Votre capacité à piloter est en outre conditionnée à un certificat d'aptitude médical.

Ce certificat est valable 5 ans jusqu'à 40 ans,

Renouvelable tous les 2 ans entre 40 et 50 ans,

Puis chaque année au-delà.

La liste des médecins aéronautiques de la région est fournie en fin de livret (ANNEXE 1).

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 9 sur 18

1.6 LA FLOTTE

L'Aéroclub du Mâconnais dispose d'une flotte de 3 avions.

- 1 Robin DR 400/180
- 1 Robin DR 400/120
- 1 Bristell B23.

1.6.1 Robin DR400 -F-GGQY



- Type : DR 400/180 Régent
- Utilisation : Voyage
- Nombre de places : 4 personnes
- Puissance : 180 cv
- Vitesse de croisière : 120 kts (220 km/h)
- Masse maxi au décollage : 1100 kg
- Rayon d'action : 1278 km
- Autonomie : 5h
- Equipements : Garmin GTN 650 et 2 Garmin G5

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 10 sur 18

1.6.2 Robin DR400 -F-GXEK



- Type : DR 400 – DAUPHIN 2+2
- Utilisation : Ecole et Voyage
- Nombre de places : 2 adultes et 2 enfants ou 3 adultes
- Puissance : 118 cv
- Vitesse de croisière : 100 kts (185 km/h)
- Masse maxi au décollage : 900 kg
- Rayon d'action : 928 km
- Autonomie : 4h

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 11 sur 18

1.6.3 Bristell B23 – F-HUAM



- Type : B23
- Utilisation : Ecole et Voyage
- Nombre de places : 2 personnes
- Puissance : 100 cv
- Vitesse de croisière : 100 kts (185 km/h)
- Masse maxi au décollage : 750 kg
- Rayon d'action : 850 km
- Autonomie : 6h

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 12 sur 18

1.7 L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

5 instructeurs sont disponibles pour la formation et le perfectionnement

	Alain FORET	RP - FI -FE
	Guillem BORAS	FI
	Nicolas ROUX	FI
	Jean Pierre LECOCQ	CPS - FI - FE
	Laurence TERAILLON	FI

Les réservations de créneaux de vol avec instructeur se font via le logiciel de réservation **resamacon**.

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 13 sur 18

1.8 LE COMPTE PILOTE

Chaque pilote alimente financièrement son compte pilote en effectuant des versements à l'aéroclub.

Les montants versés sont crédités sur le compte individuel du pilote et visualisables par l'application RESA-MACON.

Cette application très simple permet :

- De réserver des créneaux de vol avec ou sans instructeur
- De suivre son activité aéronautique
- De suivre son compte financier
- De visualiser l'annuaire des membres

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 14 sur 18

ANNEXE 1 Médecins examinateurs agréés par la DGAC pour délivrer des certificats d'aptitude de Classe 2

PERAUD Jean-Marc	101 Chemin du Champ de Chaux	01310 TOSSIAT	06 80 60 84 30
FANTINO Bruno	Maison de Santé 10 rue de l'IRAGON	01310 POLLIAT	06 12 32 09 53
HADDAD Antoine	CAB Pédiatrie Résidence Le MILLY 2 30 rue du 28 Juin 1944	71000 MACON	03 85 38 72 22 / 33
DE GAIL Stanislas	15 rue des PROVINS	71120 CHAROLLES	03 85 24 10 60
PASSERAT Bruno	92 rue Auguste MARTIN	71100 ST REMY	03 85 48 84 75
RENARD Gilles	Centre Médico Sportif Stade Jean BOUVERIE Rue de la LOGE	71300 MONTCEAU LES MINES	06 80 61 31 55
PARRIAT Gérard	Centre Hospitalier William MOREY 4 rue Capitaine DRILLIEN Service des Urgences	71321 CHALON SUR SAONE CEDEX	06 0941 60 63

La liste complète des médecins examinateurs agréés par la DGAC pour délivrer des certificats d'aptitude de classe 2 est disponible sur le site :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/liste_medecins_examineurs_agrees_dgac_classe_2.pdf

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 15 sur 18

ANNEXE 2 Tarifs Formation et Aéroclub

1. Cout formations

Pour une formation PPL compter en moyenne 60 heures de vol (est dépendant de chaque élève) dont une dizaine d'heure en solo.

- Inscription à l'aéroclub cotisation chaque année
 - + 25 ans : 175 €
 - – 25 ans : 145 €
- Participation renouvellement/gestion 36€ par trimestre
- Cotisation FFA : 96€ (2026)
- Examen théorique :
 - AEROGLIGLI E-LEARNING AUTONOME : 56€ pour 2ans
 - CLUB (Carnet de vol ...) 50€
- Heures de vol sur Bristell B23 : 150,00 €/h
- Heures de vols sur Robin DR400 120ch : 160,00 €/h
- Supplément vol avec instructeur : 35 €/h

Le cout moyen d'une formation PPL sur 2 ans avec le Bristell B23 est donc de 10.000 € à 11.000€

2. FFA Objectif Pilotes

Vous avez moins de 21 ans ?

Si vous suivez toutes les étapes d'Objectif Pilotes, vous pouvez obtenir plus de 2.200 € d'aides !

Ces aides sont le résultat concret d'une politique Jeunes ambitieuse, cohérente et suivie.

- 1er Lâché solo : 350 €
- ABL : 350 €
- ABL avec BIA : 520 €
- Théorique PPL ou LAPL + BIA : 75 €
- Théorique PPL ou LAPL + lic. Jeunes Ailes + BIA : 100 €
- PPL ou LAPL Complet : 700 €
- Qualification vol de nuit : 350 €

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 16 sur 18

3. Tarifs Aéroclub

- Cotisation Annuelle :
 - Cotisation Fédération Française Aéronautique (2026) 96,00 €
 - Cotisation FFA + Info Pilote Papier + Numérique (2026) 145,00 €
 - Cotisation Club +25 ans 175,00 €
 - Cotisation Club -25 ans 145,00 €
 - Participation renouvellement/gestion 36,00 € par trimestre

- Heures de vol (2026) :
 - DR400 120 CV F-GXEK 160,00 € par heure
 - BRISTELL B23 F-HUAM 150,00 € par heure
 - DR400 180 CV G-GGQY 199,20 € par heure

- Formation en double-commande avec un instructeur 35,00 €

Organisation	Titre du document	Référence	Version – Date	Pagination
ACM	Guide de Formations	DOC-XXX-000	ED1 – 11/07/2026	Page 17 sur 18